

*Initiatives ministérielles*

Je ne veux certes pas présumer de la décision de la Chambre, mais le secrétaire parlementaire pourrait peut-être étudier cette proposition et nous dire plus tard aujourd'hui, ou tôt lundi, s'il y a consensus relativement à la tenue d'un débat d'urgence sur cette importante question.

**M. Edwards:** Madame la Présidente, mon ami fait allusion à un processus qui comporte deux volets. Je suis tout à fait disposé à m'occuper du premier volet, à savoir la tenue de discussions pertinentes entre les leaders parlementaires. Je pense que c'est ainsi qu'il faut procéder, et non pas prendre des engagements ici en Chambre.

**M. Murphy:** Toujours au sujet de la même question, madame la Présidente, si le Canada participe à cette initiative, il posera un geste qui ne cadre pas avec son activité antérieure sur la scène internationale.

Je pense qu'un grand nombre de Canadiens sont préoccupés par cette question et souhaiteraient la tenue d'un tel débat, afin de bien comprendre les paramètres de notre engagement. J'encourage les leaders parlementaires à se réunir aujourd'hui ou tôt lundi afin de faire en sorte que cette question puisse faire l'objet d'un débat public.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Madame la Présidente, je pensais que nous pourrions obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que vous me donniez plus de temps si c'est nécessaire. Je suis certain que la Chambre veut entendre mes remarques.

Je veux remercier les députés d'avoir donné leur consentement pour que je puisse terminer mes remarques.

• (1230)

Madame la Présidente, un peu plus tôt aujourd'hui, j'ai soulevé certaines questions quant à l'acceptabilité du projet de loi C-93 sur le plan de la procédure, et j'espère que, avant la fin de la journée, nous aurons une décision de la présidence à cet égard.

Dans les remarques que j'ai faites plus tôt, j'ai parlé du fait que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui est maintenant en place, a annoncé il y a quelques temps, à grand renfort de publicité, un budget de 1,05 milliard de dollars sur cinq ans. Les ministériels se sont réjouis de cette annonce, affirmant que ce serait l'outil parfait pour favoriser le développement économique au Canada atlantique.

Ces dispositions budgétaires méritent d'être examinées de plus près. Il est question d'environ 200 millions de dollars par année pour quatre provinces, ce qui équivaut approximativement à 86,96 \$ pour chaque habitant du Canada atlantique. Au même moment, le gouvernement du Canada annonçait des dépenses de 1,2 milliard de dollars pour une station spatiale. Je ne veux pas dire que nous sommes contre la station spatiale.

Mais je crois que, lorsqu'on examine les besoins du Canada atlantique en matière de développement économique, on se rend compte de l'insuffisance du montant dépensé.

J'ai essayé plus tôt de tracer l'historique de la Société de développement du Cap-Breton, avec ses deux divisions, son mandat, son propre président et son propre conseil d'administration. J'ai parlé du projet de loi C-103, notamment de la partie I, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, et de la partie II, portant création de la Société d'expansion du Cap-Breton qui, à toutes fins utiles, devait assumer le rôle de la Division du développement industriel de la Société du développement du Cap-Breton, devenant ainsi une société d'État distincte.

Mon collègue à la Chambre haute a posé un certain nombre de questions au sujet de l'efficacité de cette société d'État. Je voudrais citer à la Chambre ce que mon collègue, l'honorable Allan J. MacEachen, chef de l'opposition à l'époque, a déclaré à l'autre chambre le 14 juin 1988, lorsqu'il posait des questions au leader du gouvernement, le sénateur Murray. Il a dit:

Ai-je raison de conclure que, bien que l'APECA ne soit pas censée, dans l'ensemble, s'occuper d'infrastructure ni, entre autres, venir directement en aide aux agriculteurs, la nouvelle Société d'expansion du Cap-Breton pourra tout de même financer des projets d'infrastructure et des projets agricoles, comme le fait actuellement la Division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton?